

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



Conventions d'engagements réciproques BAFA

En sa qualité d'organisateur d'accueils de loisirs, la commune de Bouxières-aux-Dames recrute chaque année des animateurs. Pour exercer cette fonction, ils doivent être majoritairement titulaires ou stagiaires de ce diplôme. Cette formation leur permet d'acquérir des outils et des compétences facilement transposables dans leur activité professionnelle et appréciés des employeurs.

La commune prend en charge le coût de la formation. Cependant pour les agents qui ne sont pas en poste à l'année, la commune demande une participation de 105 €.

Pour 2022, il est proposé de former 4 agents au BAFA dont 3 qui ne sont pas en poste à l'année et 1 en CDD.

En contrepartie du financement de ces formations, les agents concernés s'engagent à effectuer un nombre d'heures minimales fixé dans la convention au sein des accueils de loisirs de notre commune.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

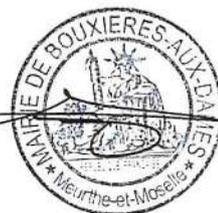
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'engagement réciproques ci-jointes,

- Admet en recette la somme de 315 € (soit 3 participations à 105 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Revalorisation de la participation communale
pour les agents retraités adhérant au CNAS**

Afin que le personnel retraité puisse continuer à bénéficier des prestations du CNAS, les membres du conseil municipal avaient autorisé, lors de la séance du 18 février 2013, l'affiliation des agents retraités qui le souhaitent à cet organisme d'action sociale.

Il avait été décidé que la cotisation de l'agent retraité est à la charge de ce dernier déduction faite d'une participation de la commune égale à 50 € par agent retraité.

Depuis 2013, cette cotisation a augmenté et s'élève aujourd'hui à 137.50 € et le nombre de retraité bénéficiaire a quant à lui diminué.

Dans la mesure où l'assiette d'agents retraités bénéficiaires a diminué, il est proposé une revalorisation de la participation de la commune par agent retraité passant ainsi de 50€ à 60€.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe la participation communale à 60 € par agent retraité affilié au CNAS.
- PRECISE que cette adhésion n'est possible que pour les agents titulaires ayant travaillé au moins 10 ans au sein des services municipaux, de façon continue à temps complet ou non.

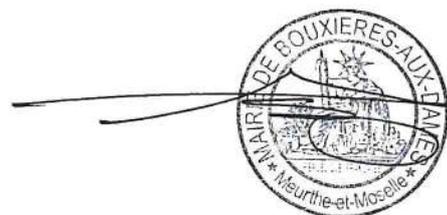
- PRECISE que les agents ne souhaitant pas adhérer au CNAS au moment de leur mise à la retraite ne pourront plus le faire par la suite.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Désignation d'un correspondant « Incendie et secours »

Le 25 novembre 2021, a été promulguée la loi Matras qui répond à quatre objectifs :

- 1- Consolider le modèle de sécurité civile,
- 2- Anticiper la gestion des crises,
- 3- Conforter l'engagement et le volontariat
- 4- Expérimenter un numéro unique d'appel d'urgence

Au titre de l'objectif n°2, il est prévu l'instauration des plans intercommunaux de sauvegarde et la consécration du rôle des préfets de département dans la gestion territoriale des crises. De même et c'est l'objet de cette présente délibération, les communes doivent désigner un correspondant incendie et secours si elles ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le correspondant incendie et secours a une mission d'information et de sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la sécurité civile.

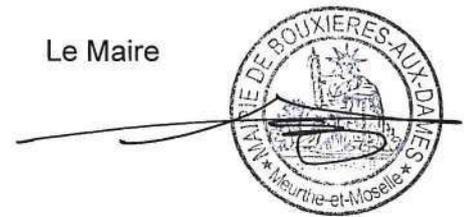
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne M. Carlos DOMINGUES en tant que correspondant « Incendie et secours » de la commune de Bouxières-aux-Dames.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.
Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.
**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ratio d'avancement de grade

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatives à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

La règle nationale du quota a été supprimée ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique :

Proposition d'avancement de grade à compter de l'année 2022 :

Filière administrative :

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%

Filière technique :

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%

Filière animation :

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%

**Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 28 mars 2022,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

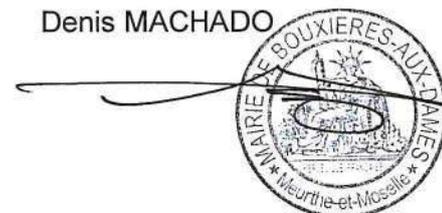
Décide de fixer les taux de promotion ci-dessus pour les avancements de grade à compter de l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

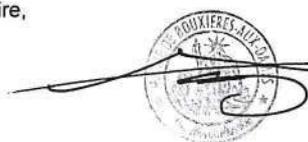


DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.
Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Adhésion à la mission RGD proposée par le Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

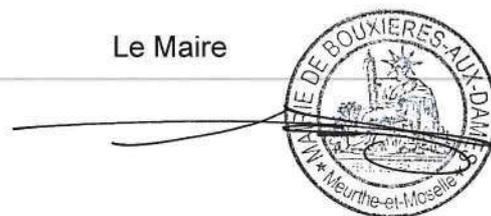
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- Autorise Monsieur le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONVENTION DE LOCATION DE JARDINS FAMILIAUX

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2002, le Maire a été autorisé à signer les conventions de location des jardins familiaux (au nombre de 15) situés chemin des Pâquis, au prix de 5,00 € par an et par parcelle.

Ce tarif n'ayant pas été revu depuis 2002, il est proposé de fixer le prix de location à 10,00 € par an et par parcelle.

Un avenant entérinant cette augmentation sera signé par chaque locataire.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de porter le montant de la location de jardins familiaux à 10,00 € par an et par parcelle.

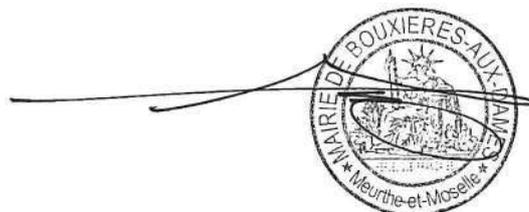
AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants et les nouvelles conventions de location le cas échéant.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (M. PAULY et M. LENOIR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

des
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Approbation de la convention constitutive du groupement de commande
pour l'achat de fourniture de papiers**

Le groupement de commandes portant sur la fourniture de papiers arrive à échéance le 26 juillet 2022. Afin de le renouveler, un recensement afin de connaître les communes et entités souhaitant y adhérer a eu lieu et douze d'entre-elles souhaitent en faire partie : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Pompey, Saizerais.

Pour la première fois depuis la création de ce groupement, la Communauté de Communes agira en qualité de coordonnateur du groupement ce qui signifie qu'elle sera chargée de la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne.

L'objectif de ce groupement de commandes est double : il s'agit de répondre aux besoins des entités en matière de papiers et de centraliser les besoins afin d'attirer le plus d'acteurs économiques permettant d'optimiser l'achat public.

Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commande, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de désigner les représentants de la commune admis à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

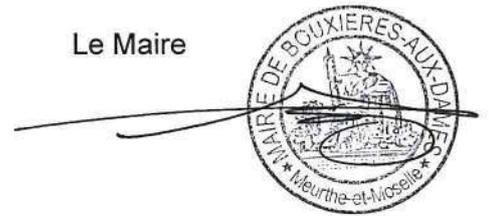
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture de papiers.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Désigne M. Dominique VOINSON, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- Désigne M. Carlos DOMINGUES, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 14/04/2022 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 05/04/2022.

Le maire,



L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Budget principal – Approbation du budget primitif 2022

Il convient d'affecter les résultats de l'année 2021 puis de voter le budget 2022, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2021 :

Section d'exploitation : excédent final de 1 925 444,41 €
Section d'investissement : déficit final de 32 846,21 €
Soit un résultat final cumulé de 1 892 598,20€ pour les deux sections.

DÉCIDE d'affecter les résultats 2021 au budget 2022 comme suit :

Section d'investissement / Recettes – Compte 1068 : 32 846,21 €

Section de fonctionnement / Recettes – Compte 002 : 1 925 444,41 €

APPROUVE le budget principal 2022 ci-dessous.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLÉS	BP 2022	Vote
011	Charges à caractère général	911 306.68 €	
012	Charges de personnel	1 653 157.00 €	
014	Atténuation de produits	290 718.73 €	

65	Autres charges de gestion courante	215 901.21 €	
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		3 071 083.62 €	
66	Charges financières	1 050.00 €	
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	
TOTAL DÉPENSES REELLES		3 076 133.62 €	
023	Virement à la section d'investissement	58 381.77 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	160 000.00 €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		218 381.77 €	
DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE		3 294 515.39 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLÉS	BP 2022	Vote
70	Produits des services	252 650.00 €	
73	Impôts et taxes	55 000.00 €	
731	Fiscalité locale	1 710 300.00 €	
74	Dotations et participations	711 136.00 €	
75	Autres produits de gestion courante	82 500.00 €	
013	Atténuations de charges	3 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		2 814 856.00 €	
76	Produits financiers	0.00 €	
77	Produits exceptionnels	4 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 818 856.00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	142 685.00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		142 685.00 €	
002	Excédent reporté de fonctionnement	1 925 444.41 €	
RECETTES TOTALES		4 886 715.41 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLÉS	BP 2022	Vote
20	Immobilisations incorporelles	500.00 €	
21	Immobilisations corporelles	435 970.00 €	
23	Autres immo. en cours	221 130.00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		657 600.00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserve	0.00 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	11 185.00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00 €	
TOTAL DES DÉPENSES REELLES		668 785.00 €	
040	Opération d'ordre entre sections	142 685.00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		142 685.00 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	32 846.21 €	
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		844 316.21 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

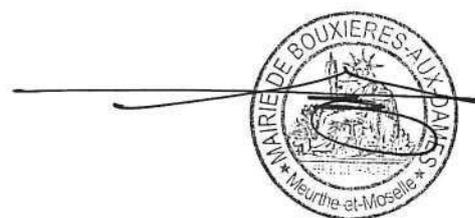
CPTES	LIBELLES	BP 2022	Vote
13	Total subventions d'investissement	310 455.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		510 455.00 €	
10	Total dotations fonds divers réserves	82 633.23 €	
1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés	32 846.21 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		115 479.44 €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		625 934.44 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	160 000.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	58 381.77 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		218 381.77 €	
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		844 316.21 €	

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et M. LENOIR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 14/04/2022 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 05/04/2022.

Le maire,



L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Plan pluriannuel d'investissement (2021-2025)

Lors de sa séance en date du 7 juin 2021, les membres du Conseil municipal ont autorisé l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature M14 de notre commune. De même et pour se faire, un règlement budgétaire et financier avait été approuvé à l'unanimité.

En application de ce règlement et dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 février 2022, il vous est présenté, en annexe de cette délibération, le plan pluriannuel d'investissement de la Ville qui porte sur la période 2021-2025. Il est établi par domaine d'activité (écoles, aménagement urbain, sport et loisirs, etc.) et présente pour chaque opération, les dépenses et recettes afférentes, ainsi que le coût résiduel à la charge de la commune.

Il est important de rappeler que ce plan pluriannuel des investissements, par définition, a vocation à évoluer en fonction de l'avancée des projets, des capacités financières de la Ville et des opportunités de financements

A travers ce plan pluriannuel, l'équipe municipale souhaite porter un programme d'investissements responsable, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats et, réaliste, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique que le contexte financier contraint.

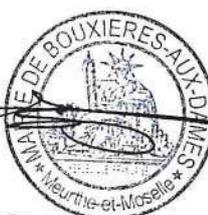
Vu le rapport soumis à son examen,
Vu la délibération du 7 juin 2021 approuvant la mise en place de la nomenclature M57
et le règlement budgétaire et financier de la commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le programme pluriannuel d'investissement 2021-2025 joint à cette présente
délibération.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre (M. PAULY et M. LENOIR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Subvention au CCAS

Il convient de voter la subvention à verser au CCAS pour l'année 2022. Il vous est proposé le montant de 31 292.18 €.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE 31 292.18 €.de subvention au CCAS pour l'année 2022.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (M. PAULY et M. LENOIR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.
Le maire,

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



Vote des subventions aux associations 2022

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions figurant dans les tableaux ci-après.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

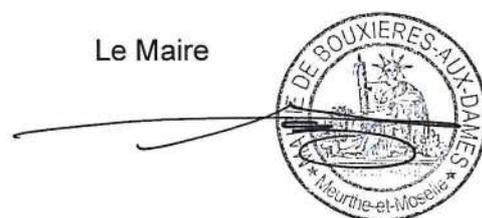
Associations	Montants demandés en 2019	Montants demandés en 2021	Montants proposés au vote en 2021	Montants demandés en 2022	Montants proposés au vote en 2022	Remarques sur subventions 2022
Foyer rural		42 000 €	42 000 €	46 000 €	25 000 €	Locaux + salle
ASLB		6 500 €	6 300 €	6 800 €	6 500 €	Locaux + salle
Comité des Fêtes		13 000 €	13 000 €	17 000 €	16 000 €	Locaux + salle
Association du personnel communal		2 500 €	2 500 €	5 500 €	5 500 €	Salle
Les joyeux						Locaux + salle
Jumelage Mutlangen						Salle
Récré-Actions						Salle

Bibliothèque pour tous		1 500 €	1 500 €	1 600 €	1 500 €	Locaux + salle
Ski-Vélo-Évasion						
A.M.C		800 €	300 €	800 €	300 €	Salle
Croix-Rouge		900 €	500 €	500 €	500 €	Locaux + salle
CRVB		3 000 €	3 000 €	300 €	300 €	Locaux + salle
Chat Suffit / Chat libre						
Les Loupiots		200 €	200 €	300 €	200 €	
JABAD						
Lune à tics						Salle
Just Moov It		1 000 €	500 €	2 000 €	200 €	Salle
Bethsaide				900 €	900 €	Salle
Total		71 400 €	69 800 €	81 700 €	56 900 €	

Délibération adoptée par 24 voix pour, 1 voix contre (M. PAULY) et 1 abstention (M. LENOIR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de l'année 2021 en 2022.

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas modifier les taux d'imposition en 2022.

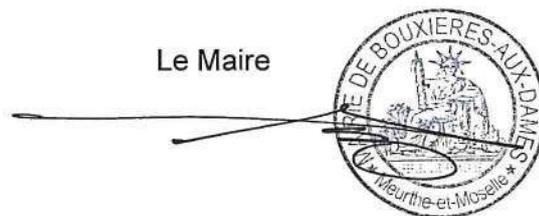
VOTE les taux des 2 taxes locales telles que définies ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,32 %

Délibération adoptée par 23 voix pour, 2 voix contre (M. PAULY et M. LENOIR), 1 abstention (Mme GENICOT).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Approbation du compte de gestion du budget principal 2021
dressé par Madame Anne FLUCK, Receveur intérimaire.**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis MACHADO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

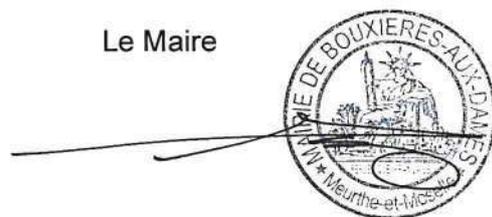
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022 et que la convocation du conseil avait été faite le 05/04/2022.

Le maire,



Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme HUSSON à M. VOINSON
Mme VILLAUME à M. BRUSON
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, M. GWINNER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal

Suite à la présentation du compte administratif de la commune, Monsieur Denis MACHADO sort et Monsieur Jean-Marie SCHNEIDER prend la présidence pour la délibération relative au compte administratif.

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de la commune, exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil municipal procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuve comme ci - dessous l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune présenté ci-dessous (vote par chapitre)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2021	DM	BP +DM 2021	CA 2021	Vote
011	Charges à caractère général	752 030,29 €		752 030,29 €	577 198,23 €	
012	Charges de personnel	1 596 312,00 €	2 000,00 €	1 598 312,00 €	1 554 216,76 €	
014	Atténuation de produits	289 322,00 €		289 322,00 €	288 054,10 €	
65	Autres charges de gestion courante	229 490,77 €	1 856,52 €	231 347,29 €	230 898,34 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 867 155,06 €	3 856,52 €	2 871 011,58 €	2 650 367,43 €	
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €		11 000,00 €	840,12 €	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	20 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE		2 898 155,06 €	3 856,52 €	2 902 011,58 €	2 651 207,55 €	
023	Virement à la section d'investissement	236 640,72 €		236 640,72 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	162 000,00 €		162 000,00 €	160 065,71 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		398 640,72 €	0,00 €	398 640,72 €	160 065,71 €	
DÉPENSES TOTALES		3 296 795,78 €	7 713,04 €	3 300 652,30 €	2 811 273,26 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2021	DM	BP+DM 2021	CA 2021	Vote
013	Atténuations de charges	2 000,00 €		2 000,00 €	7 528,09 €	
70	Produits des services	247 190,00 €		247 190,00 €	245 453,05 €	
73	Impôts et taxes	1 571 304,00 €		1 571 304,00 €	1 754 179,55 €	
74	Dotations et participations	730 988,00 €		730 988,00 €	722 067,03 €	
75	Autres produits de gestion courante	34 178,00 €		34 178,00 €	50 065,55 €	
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 585 660,00 €	0,00 €	2 585 660,00 €	2 779 293,27 €	
76	Produits financiers	4,00 €		0,00 €	3,75 €	
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €		25 000,00 €	46 640,79 €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		2 610 664,00 €	0,00 €	2 610 660,00 €	2 825 937,81 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	100 685,00 €		100 685,00 €	16 234,04 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 685,00 €	0,00 €	100 685,00 €	16 234,04 €	
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	1 894 545,82 €		1 894 545,82 €	1 894 545,82 €	
RECETTES TOTALES		4 605 894,82 €	0,00 €	4 605 890,82 €	4 736 717,67 €	

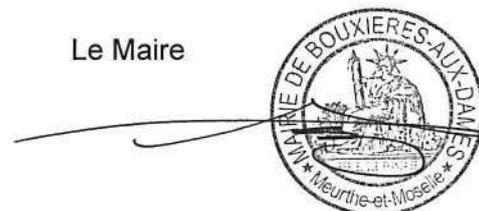
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2021	DM	BP+DM 2021	CA 2021	Vote
20	Immobilisations incorporelles	500,00 €		500,00 €		
21	Immobilisations corporelles	347 993,04 €		347 993,04 €	256 533,26 €	
23	Immo. en cours	362 820,00 €		362 820,00 €	281 490,31 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		711 313,04 €	0,00 €	711 313,04 €	538 023,57 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves			- €		
16	Emprunt et dettes assimilées	4 185,00 €		4 185,00 €	4 185,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €		20 000,00 €		
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIERES		24 185,00 €	0,00 €	24 185,00 €	4 185,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		735 498,04 €	0,00 €	735 498,04 €	542 208,57 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	100 685,00 €		100 685,00 €	16 234,04 €	
41	Opérations patrimoniales	0,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		100 685,00 €	650,00 €	101 335,00 €	16 884,04 €	
DEPENSES TOTALES		836 183,04 €	650,00 €	836 833,04 €	559 092,61 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €		- €		
DÉPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		836 183,04 €	650,00 €	836 833,04 €	559 092,61 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2021	DM	BP+DM 2021	CA 2021	Vote
1321	Etat et établissements nationaux	22 000,00 €		22 000,00 €	362,42 €	
1322	Subventions Région			0,00 €		
1323	Subventions Département	43 821,00 €		43 821,00 €	5 431,82 €	
1326	Autres établissements publics locaux	0,00 €		0,00 €		
1328	Autres organismes	13 890,00 €		13 890,00 €	14 441,89 €	
1341	Subventions DETR	17 881,00 €		17 881,00 €		
13	Total subventions d'investissement	97 592,00 €		97 592,00 €	20 236,13 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €		
27	Autres immobilisations financières	0,00 €		0,00 €	4 140,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		97 592,00 €	0,00 €	97 592,00 €	24 376,13 €	
10222	FCTVA	28 000,00 €		28 000,00 €	5 206,97 €	
10226	Taxe d'aménagement	4 660,00 €		4 660,00 €	28 657,27 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €		0,00 €		
10	Total dotations fonds divers et réserves	32 660,00 €		32 660,00 €	33 864,24 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		32 660,00 €	0,00 €	32 660,00 €	33 864,24 €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		130 252,00 €	0,00 €	130 252,00 €	58 240,37 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	162 000,00 €		162 000,00 €	160 065,71 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
001	Excédents d'investissement reportés	307 290,32 €		307 290,32 €	307 290,32 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	236 640,72 €		236 640,72 €		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		705 931,04 €	650,00 €	706 581,04 €	468 006,03 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		836 183,04 €	650,00 €	836 833,04 €	526 246,40 €	

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

